

# Vous êtes un nouvel étudiant à Oniris

## Ingénieur – TS

### (pré-inscription)

### Pré-inscription administrative

L'intégralité de la procédure de pré-inscription s'effectue en ligne sur le service CORIANDRE.

#### Calendrier des pré-inscriptions 2023

Les pré-inscriptions administratives pour la rentrée **2023/2024** se déroulent selon le calendrier suivant :

- du mardi 6 juin au vendredi 16 juin 2023 inclus : Ingénieur 1<sup>ère</sup> année en apprentissage et **Classe Préparatoire Intégrée à Institut Agro Rennes**
- du lundi 26 juin au jeudi 27 juillet 2023 inclus : BTS 1<sup>ère</sup> année
- du mardi 1<sup>er</sup> août au jeudi 31 août 2023 inclus **pour les concours A BCPST - A tb - B - C - C2 - D - INP** (Pour les concours D, prendre contact avec le Service des formations ingénieurs-TS d'Oniris)

Nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment pour vous inscrire afin d'éviter tout problème de traitement dans votre dossier.

### Pièces justificatives

#### A déposer sur Coriandre

- ✓ Une photo d'identité au format numérique (la photo est obligatoire pour obtenir la carte d'étudiant)
- ✓ La photocopie de votre carte d'identité recto/verso ou du livret de famille (passeport et carte de séjour pour les étrangers) ;
- ✓ L'attestation d'acquiescement de la taxe CVEC de l'année **2023-2024** (<https://cvec.etudiant.gouv.fr>) ;
- ✓ La notification de bourses de l'année **2023-2024** si vous avez déposé un Dossier Social Etudiant (voir ci-après) ;
- ✓ L'attestation de responsabilité civile de l'année en cours ;
- ✓ La politique de protection des données personnelles (document à renseigner à signer) ;
- ✓ La lettre d'engagement lors des visites externalisées (document à renseigner et signer) ;
- ✓ La Charte informatique d'Oniris (document à renseigner à signer) ;
- ✓ Le guide des bonnes pratiques de la messagerie (document à renseigner à signer) ;
- ✓ Le droit à l'image (document à renseigner à signer) ;
- ✓ La charte anti-plagiat (document à renseigner à signer) ;
- ✓ Le relevé de notes du Baccalauréat ou la copie du dernier diplôme obtenu (pour la filière Technicien Supérieur uniquement).

### Droits d'inscription 2023/2024

Tous les étudiants boursiers ou non boursiers et les apprentis sont invités à réaliser un D.S.E. (dossier social étudiant) afin de bénéficier des bourses et/ou un logement et/ou toutes prestations sociales liées au statut d'étudiant ou d'apprenti. Vous devez vous connecter sur le site du CROUS ([www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)).

## Formation Ingénieur (hors apprentis)

► **Etudiants non boursiers** : droits d'inscription **1 786 euros**

**Paiement en ligne par carte bancaire sur Coriandre** (paiement en totalité ou possibilité de paiement en 3 fois)

**NB : s'assurer au préalable auprès de votre banque que le plafond de paiement de la carte bancaire est supérieur au montant des droits d'inscription.**

► **Etudiants boursiers** :

Sont exonérés des droits d'inscription, les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux.

Il est **impératif** de déposer une copie de votre notification de bourses (*adressée par le CROUS*) sur Coriandre ou à défaut de la transmettre au Service des Formations Ingénieurs-TS **dans les meilleurs délais** par mail à [liste.formation-ing-bts@oniris-nantes.fr](mailto:liste.formation-ing-bts@oniris-nantes.fr) en précisant dans l'objet du mail « *Dossier DSE CROUS* ». La réception de cette notification déclenchera la procédure de mise en paiement de vos bourses.

## Formation Technicien supérieur

► **Etudiants non boursiers et boursiers Formation BTS** : frais d'inscription **49,30 euros**

► **Etudiants boursiers** :

Il est **impératif** de déposer une copie de votre notification de bourses (*adressée par le CROUS*) sur Coriandre ou à défaut de la transmettre au Service des Formations Ingénieurs-TS **dans les meilleurs délais** par mail à [liste.formation-ing-bts@oniris-nantes.fr](mailto:liste.formation-ing-bts@oniris-nantes.fr) en précisant dans l'objet du mail « *Dossier DSE CROUS* ». La réception de cette notification déclenchera la procédure de mise en paiement de vos bourses.

**Paiement en ligne par carte bancaire sur Coriandre** (paiement en totalité)

## Demande de logement

**Résidence Madeleine BRES, sur le campus des sciences de l'alimentation ONIRIS Nantes – formations Ingénieur et BTS (ouverte depuis le 01/09/2015)**



### Résidence Madeleine BRES

**Rue Pierre Adolphe Bobierre - 44300 Nantes**

A 2 minutes à pied d'ONIRIS Géraudière

A 15 minutes en voiture d'ONIRIS La Chantrerie

A 45 minutes en transport en commun d'ONIRIS La Chantrerie

Bus 50 et 96 (arrêt Géraudière)

Tram 2 (arrêt Santos Dumont)

Les logements sont équipés de :

lit, table, chaise, bureau, meuble de rangement, réfrigérateur.

T1 : cabine douche-sanitaire et kitchenette individuelles

T3 : 2 chambres-sanitaires et cuisine en colocation.

Badges, parking, garage à vélos - Accès à internet haut débit via SFR WiFirst

**Types de logements** : 100 logements T1 de 17m<sup>2</sup> et 6 logements T3 de 36m<sup>2</sup> en colocation

**Loyer** : 321,55€ (T1) et 325,21€ (T3/Etudiant, 2 étudiants) **Toutes charges comprises** (Hors APL)

(tarifs de 2022-2023)

→ Pour avoir accès à cette résidence, sous convention Oniris, les étudiants ou apprentis doivent ouvrir au plus vite, un Dossier Social Etudiant sur le site du CROUS [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr), sans attendre la confirmation de principe d'Oniris (que vous soyez boursier ou non).

La demande de logement est à retourner au plus vite à Oniris par mail à [contact.logement-bres@oniris-nantes.fr](mailto:contact.logement-bres@oniris-nantes.fr) en précisant dans l'objet du mail « Dossier Demande de logement CROUS » (coupon à télécharger sur le site Oniris).

Les non boursiers doivent joindre l'(les)avis d'imposition des parents (ou leur propre avis).

## Dates de Rentrée 2023/2024

Votre inscription sera validée lors de l'inscription administrative

- le **VENDREDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023** pour les Ingénieurs 1<sup>ère</sup> année et les concours D ;
- le **LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023** pour les Techniciens Supérieurs 1<sup>ère</sup> année.

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées.

Votre carte d'étudiant et vos certificats de scolarité vous seront délivrés en présentiel par le service des formations lors de la rentrée administrative, sur dossier complet (pièces justificatives déposées et paiement des frais d'inscription effectué).